ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

" La Bordette, La Grange, La Tuilerie"

Echelle 1/5000

3.2

Dispositions	
relevant du réglement(pour mémoire)	relevant des orientations d'aménagement
Voie à créer - continuité obligatoire	Voie à créer - Localisation indicative
Point de raccordement de voie - Localisation obligatoire	Point de raccordement de voie -Localisation indicative
Chemin piéton à créer -Localisation et tracé obligatoires	Chemin piéton à créer -Localisation et tracé indicatifs
Point de raccordement de chemin piéton - Localisation obligatoire	Point de raccordement de chemin piéton - Localisation indicative
Emplacement reservé	Espaces verts communs - Dimensions indicatives
Interdiction d'accés individuels	
Espace boisé classé à conserver	